

## La sécurité routière.

### I. Les victimes et les responsables de la sécurité sur la route.

#### A/ Les victimes des accidents de la route.

Les accidents de la route constituent la première cause de mortalité chez les jeunes de 15 à 24 ans.

Si vous êtes témoin d'un accident, il faut respecter le **P.A.S. : protéger les lieux de l'accident, alerter les secours, secourir.**

#### B/ Les causes des accidents de la route.

Les causes des accidents sont multiples :

- consommation d'alcool, de drogues ou de médicaments. **Alcool et drogues ont pour effets : champ visuel réduit, vision altérée, augmentation du temps de réaction et du risque d'accident ;**
- la fatigue ;
- un excès de vitesse ;
- une inattention (usage du téléphone portable ...).

#### C/ Les conséquences des accidents de la route.

Les accidents ont des conséquences humaines et matérielles. Leur coût est élevé. Il est donc obligatoire d'être assuré pour utiliser un véhicule à moteur.

Les accidents incitent aussi l'Etat à faire de la prévention. Les élèves de 5<sup>ème</sup> passent l'**A.S.S.R. (attestation scolaire de sécurité routière)** de 1<sup>er</sup> niveau et ceux de 3<sup>ème</sup> l'**A.S.S.R.** de 2<sup>ème</sup> niveau. **Pour conduire un cyclomoteur** (un cyclomoteur est un deux-roues ou trois-roues motorisé de petite cylindrée, inférieure ou égale à 50 cm<sup>3</sup>), **il faut avoir 14 ans et posséder le B.S.R. (brevet de sécurité routière), composé de l'A.S.S.R. 1 et d'un stage d'initiation à la conduite. Pour s'inscrire au permis de conduire, il faut avoir l'A.S.S.R. 2.**

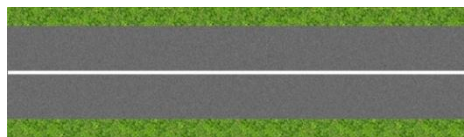
### II. Les règles générales du Code de la route.

#### A/ La signalisation routière.

##### 1- La signalisation horizontale.

Elle est de couleur blanche (jaune si elle est temporaire).

##### **Ligne continue.**



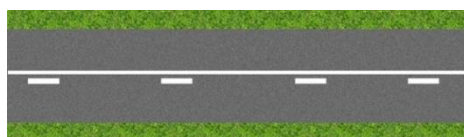
Franchissement interdit.

##### **Ligne discontinue.**



Franchissement possible pour doubler ou traverser la chaussée.

##### **Ligne mixte.**












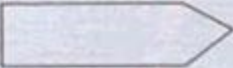

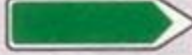
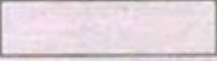
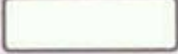
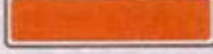


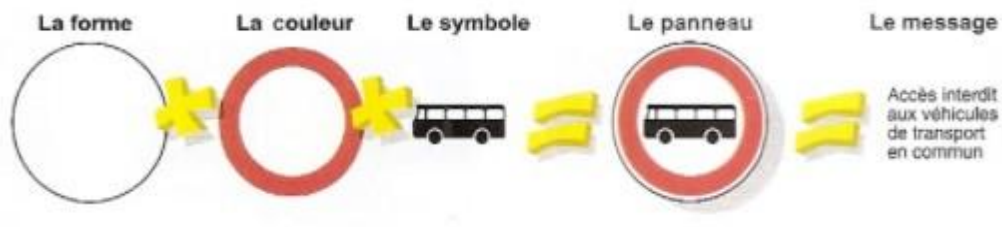
Franchissement possible si l'on se trouve du côté de la ligne discontinue.



## 2- La signalisation verticale.

**Les panneaux possèdent trois caractéristiques qui leur donnent une signification : forme, couleur, symbole.** Pour adapter sa conduite aux informations données par un panneau, il faut être capable de comprendre très vite le sens de son message.

	FORMES	COULEURS			
Avertir	 = <b>DANGER</b>	 Permanent	 Temporaire		
Prescrire	 = <b>ORDRE</b>	 Interdiction	 Fin d'interdiction	 Obligation	 Fin d'obligation
Informer	 = <b>INDICATION</b>	 Pour la conduite	 Installations diverses		
Guider	 = <b>DIRECTION</b>	 Liaison autoroutière	 Direction grandes villes		
	 = <b>LOCALISATION</b>	 Locale	 Touristique		



Sur le site internet suivant, le sens des panneaux est indiqué : <https://www.passetoncode.fr/panneaux-de-signalisation>. Il ne faut pas apprendre tous les panneaux, mais savoir reconnaître les principaux et pouvoir identifier le sens d'un panneau en fonction de sa forme, de sa couleur et du symbole.

## B/ Les règles de passage.

### 1- Règles de dépassement.

**Il faut s'assurer d'avoir une bonne visibilité (ne pas dépasser avant un virage) et que la signalisation l'autorise (une ligne continue interdit tout dépassement).** Ne pas serrer un piéton ou un cycle lorsqu'on le dépasse.

### 2- Passage à niveau.

**Obligation de s'arrêter lorsque le feu rouge du passage à niveau clignote,** même si les barrières ne sont pas encore abaissées. Il faut attendre que les barrières soient totalement relevées pour repartir.

Etre particulièrement vigilant lors d'un passage à niveau sans barrière.

**Si vous êtes piéton et qu'il y a un pont au-dessus du passage à niveau, vous avez obligation de l'emprunter.**

### 3- Passage aux intersections.

#### **Les feux tricolores :**

- Feu vert : autorisation de passer.
- Feu orange : arrêt obligatoire, sauf en cas d'urgence.
- Feu rouge : arrêt obligatoire.

En cas de dysfonctionnement des feux, l'ordre de passage est réglé par les panneaux sous les feux.

#### **Voici quelques panneaux à connaître sur les règles de passage aux intersections :**



**Priorité à droite :** vous devez céder le passage aux usagers qui arrivent sur votre droite.



**Route à caractère prioritaire :** vous êtes prioritaire à toutes les intersections rencontrées sur cette route.



**Priorité ponctuelle :** vous êtes prioritaire uniquement à la prochaine intersection.



**Stop :** vous devez vous arrêter même si aucun usager ne se trouve sur la route abordée. Ce panneau est accompagné d'une ligne continue au sol qui impose de marquer l'arrêt.

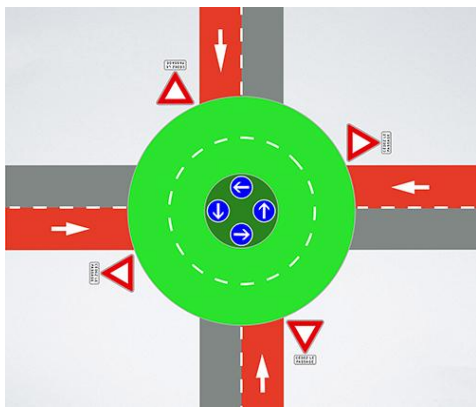


**Cédez le passage :** vous devez vous arrêter uniquement si un usager circule sur la route abordée. Dans le cas contraire, vous devez ralentir et vous engager. Ce panneau est accompagné d'une ligne discontinue au sol qui permet au conducteur de s'insérer si aucun véhicule n'est présent.

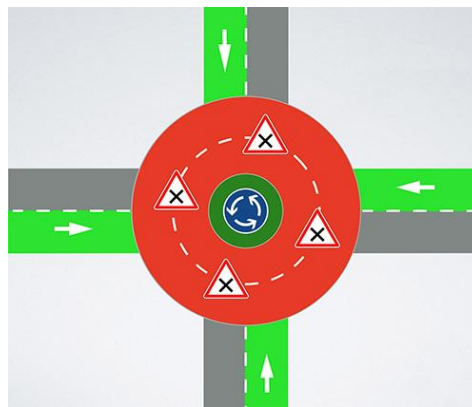
Quelle que soit la règle de passage, **à l'approche de toute intersection, il faut ralentir.**  
**Si aucun panneau ne se trouve à l'intersection, la règle de la priorité à droite s'applique.**

## Rond-point et carrefour à sens giratoire.

### Carrefour à sens giratoire.



### Rond-point.



Appelé à tort rond-point, c'est celui qu'on trouve 9 fois sur 10 sur notre chemin.

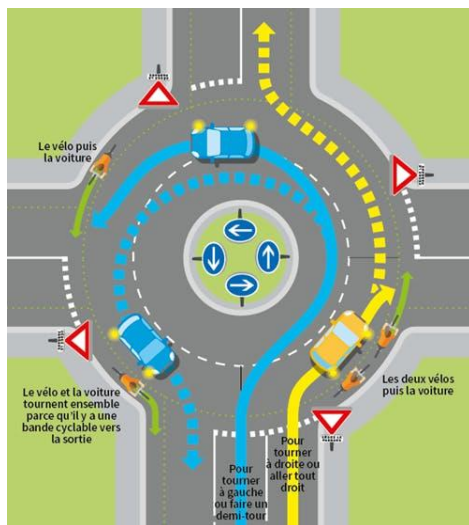
**Celui qui est à l'intérieur du carrefour à sens giratoire a la priorité. Celui qui veut y entrer doit alors lui céder le passage.**

Le rond-point est quant à lui de plus en plus rare sur nos routes.

On le trouve plutôt dans les grandes villes.

**Celui qui est à l'intérieur doit céder la priorité à celui qui s'apprête à entrer.**

Pour passer l'ASSR, vous ne devez pas retenir les définitions de rond-point et carrefour à sens giratoire, mais retenir que vous n'êtes pas forcément prioritaire sur ce genre de carrefour et qu'il faut donc bien regarder les panneaux et le marquage au sol.



Quand il y a plusieurs voies sur un rond-point ou un carrefour à sens giratoire, vous empruntez la voie de droite si vous allez à droite ou tout droit et vous empruntez la voie de gauche si vous allez à gauche ou si vous faites un tour complet.

### C/ Vitesses et distances.

#### 1- Les vitesses.

	Conditions normales		Pluie Intempéries
Autoroutes	130 km/h	<b>A</b> 110 km/h	110 km/h
Route à deux chaussées séparées par un terre-plein	110 km/h	100 km/h	100 km/h
Autres routes	80 km/h	80 km/h	80 km/h
Agglomération	50 km/h		50 km/h

**A** = jeunes conducteurs

Vitesse maximale en cyclomoteur : 45 km/h.

Vitesse maximale en EDP (engins de déplacement personnel) motorisés (trottinette électrique par exemple) : 25 km/h.

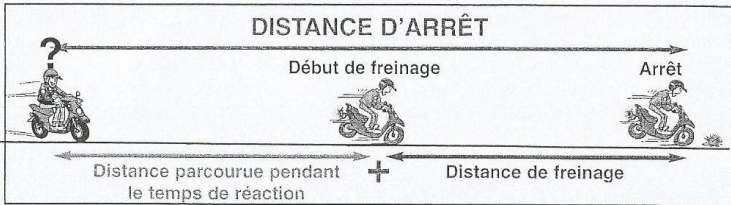
## Il faut adapter sa vitesse aux circonstances (météo, état de la route) :

- en cas de pluie, réduire sa vitesse, éviter de rouler dans les flaques d'eau, sur le marquage au sol et les plaques d'égouts (chaussée glissante) ;
- en cas de travaux, respecter la signalisation temporaire.

### 2- Les distances.

#### La distance d'arrêt

La distance d'arrêt est égale à la distance parcourue pendant le temps de réaction à laquelle s'ajoute la distance de freinage.



Le temps de réaction est le temps qui s'écoule entre la perception d'un signal et l'action apportée.

### III. Les règles du Code de la route particulières à chaque usager.

#### A/ Les piétons.

Un piéton est un usager à pied, sur un trottoir ou sur la chaussée. Les usagers qui poussent un vélo ou un cyclomoteur avec leurs mains sont considérés comme des piétons. **Les usagers handicapés en chaise roulante, les utilisateurs de rollers, skateboards, trottinettes sont également considérés comme des piétons.**

#### Les différents usagers des trottoirs

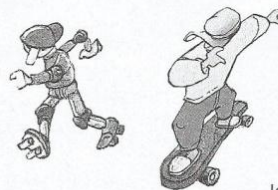
les adultes, les personnes âgées, les enfants,



les animaux,



les utilisateurs de rollers, de patins à roulettes, de planches à roulettes,



les personnes handicapées en fauteuil roulant,



les mamans avec une poussette.

**Les piétons doivent circuler sur des espaces aménagés (trottoirs, passages piétons, ponts, tunnels). Les personnes en roller, skateboard, trottinettes n'ont donc pas le droit de circuler sur la route ou une piste cyclable. Par contre, les personnes se déplaçant avec des engins motorisés (trottinettes électriques, hoverboards, gyropodes, ...) n'ont pas le droit de circuler sur le trottoir et ont obligation de circuler sur les bandes et pistes cyclables quand il y en a. A défaut, ils peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.**

Sur un trottoir :

- éviter de marcher près de la bordure ;
- s'assurer qu'aucune voiture ne sort des parkings ;
- ne pas gêner les autres piétons.

Pour traverser :

- ne pas passer entre des voitures en stationnement ;
- **ne pas traverser devant ni derrière un bus ;**
- au passage piétons, s'arrêter et regarder avant de traverser ;
- au feu, passer lorsque le personnage est vert et si le personnage passe au rouge, terminer de traverser en marchant.

Avant de monter dans un bus, attendre la descente des passagers.

## B/ Les cyclistes.

Obligation de circuler sur les routes, les bandes et pistes cyclables et autorisation de circuler dans les zones piétonnes. **Le trottoir est interdit aux cyclistes, sauf pour les enfants de moins de 8 ans.**

**En groupe, interdiction de rouler à plus de deux de front (deux côte à côte) et obligation de rouler en file simple (l'un derrière l'autre) dès qu'un véhicule veut dépasser ou que la visibilité est réduite (obscurité, brouillard, fortes pluies, ...).**

Obligation de contrôler et entretenir son vélo (freins par exemple).

**Le casque est obligatoire jusqu'à 12 ans.**

## C/ Les cyclomotoristes.

**Obligation de circuler sur la chaussée (route) et interdiction sur les bandes et pistes cyclables, sauf indication contraire. Seul ce panneau autorise (et même oblige) les cyclomotoristes à rouler sur une bande ou une piste cyclable.**



**Interdiction de stationner sur les trottoirs, sous peine d'amende. La vitesse maximale autorisée en cyclomoteur est de 45 km/h.** Le niveau sonore des cyclomoteurs est toujours limité et peut être contrôlé par les policiers.

**Obligation de porter un casque adapté à sa taille, bien attaché et portant l'étiquette NF (norme française) ou E (norme européenne).** Le casque doit être remplacé après un choc important. Ne jamais peindre un casque au risque de le détériorer.

## D/ En voiture.

**Obligation de porter la ceinture de sécurité** pour le conducteur et les passagers pour se protéger et protéger les autres occupants. **Ceinture obligatoire aussi en bus.**

**Interdiction du siège avant pour les enfants de moins de 10 ans.** Les enfants de moins de 10 ans doivent être installés à l'arrière dans un dispositif adapté à leur âge et à leur poids.

Tout conducteur peut voyager en voiture avec son chien, mais à condition de l'attacher avec une ceinture de sécurité adaptée et de placer une grille de séparation, soit derrière les deux sièges avant, soit derrière la banquette arrière au niveau du coffre, selon la place occupée par le chien.

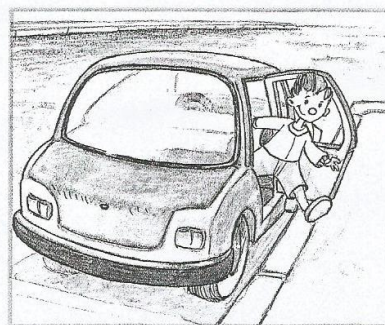
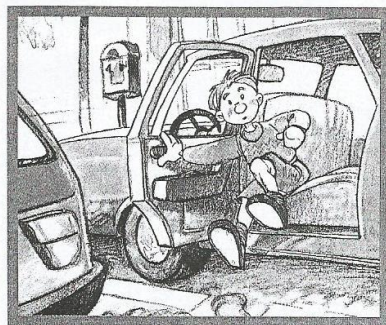
### La descente du véhicule

Les enfants doivent monter et descendre de la voiture du côté du trottoir, pour être protégés des véhicules qui circulent sur la chaussée.

Dans tous les cas, l'ouverture de la portière doit s'effectuer après avoir contrôlé l'absence de danger.

Du côté gauche, il faut vérifier l'absence de voitures mais aussi de deux roues.

Du côté droit, il faut vérifier l'absence de piétons ou de cyclistes se faufilant entre la voiture et la bordure de trottoir.



**Conclusion : Ne pas respecter le Code de la route est puni par la loi et met en danger notre sécurité et celle des autres.**